

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 01650
Numéro SIREN : 752 483 016
Nom ou dénomination : 2GMA

Ce dépôt a été enregistré le 30/10/2020 sous le numéro de dépôt 15141

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société 2GMA, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 20 octobre 2020, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les comptes annuels clos le 31 décembre 2019 qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité, font apparaître les éléments suivants :
 - ✓ L'activité génère un chiffre d'affaires de 1 061 309 €,
 - ✓ Le résultat d'exploitation s'élève à 139 458 €,
 - ✓ Le résultat net s'élève à 104 768 €,
 - ✓ Les principaux postes, à caractère financier, figurant au bilan :
 - Des capitaux propres d'un montant de 241 140 € pour un capital social d'un montant de 7 540 €,
 - Une trésorerie excédentaire de 60 668 €,
 - Des emprunts dont le solde dû représente 127 186 €. Le remboursement de l'emprunt de l'exercice représente un montant de 27 971 €, couvert par la capacité d'autofinancement de 121 651 €.

- La situation arrêtée le 30 juin 2020 qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité, font apparaître les éléments suivants :
 - ✓ L'activité génère un chiffre d'affaires de 313 235 €,
 - ✓ Le résultat d'exploitation déficitaire s'élève à 102 743 €,
 - ✓ Le résultat net déficitaire s'élève à 103 040 €,
 - ✓ Les principaux postes, à caractère financier, figurant au bilan :
 - Des capitaux propres d'un montant de 113 100 € pour un capital social d'un montant de 7 540 €,
 - Une trésorerie excédentaire de 68 949 €,
 - Des emprunts dont le solde dû représente 121 575 €. Le remboursement de l'emprunt de l'exercice représente un montant de 5 611 €.

- Nous avons obtenu une lettre d'affirmation dans laquelle le dirigeant déclare que la crise sanitaire actuelle n'engendrera pas une perte qui ferait passer le montant des capitaux propres en dessous du montant du capital social.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Nantes
Le 27 octobre 2020



Yves BOUTRUCHE
Commissaire aux comptes Inscrit

**Société AEC Commissariats
Cocerto Audit**



Jean-Pierre CAILLER
Commissaire aux comptes Inscrit